

Notice complémentaire demande de cas par cas pour projet photovoltaïque sur la commune d'Étreilles.

1°) - compléter les inventaires de zones humides en réalisant des inventaires complémentaires (pédologiques et botaniques, si l'état de la végétation le permet), en vue de vérifier le caractère humide du secteur modélisé par la carte de pré-localisation (transmise en pièce jointe et disponible sur le site <https://sig.reseau-zones-humides.org/>)

Veuillez prendre note du document annexe ci-joint. Il s'agit d'un extrait de l'étude de délimitation des zones humides réalisée sur l'ensemble des parcelles destinées aux projets d'industrialisation de l'extension du Parc d'Activités « Haut Montigné ». Cette étude vous a normalement déjà été transmise dans son intégralité.

Les sondages n°16, 17, 18 et 19, réalisés au sein de l'emprise du projet photovoltaïque, concluent à l'absence de zone humide sur le secteur concerné.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, la piste empierrée ainsi que le bassin de rétention des eaux pluviales situés sur les parcelles du projet ont été réalisés en 2025 par Vitré Communauté. Ces aménagements ont déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2022 ainsi que d'un permis d'aménager délivré en 2023, dans le cadre d'un projet intégrant notamment l'étude de délimitation des zones humides mentionnée ci-dessus.

Néanmoins, et bien que l'étude conclue à l'absence de zone humide au droit du projet photovoltaïque, le maître d'ouvrage veillera à mettre en œuvre les précautions nécessaires lors de la phase travaux afin de préserver les fonctionnalités hydrologiques locales et de limiter toute incidence potentielle sur les milieux naturels environnants.

2°) - selon les résultats de ces investigations, adapter le projet pour éviter toute incidence environnementale notable sur les secteurs identifiés comme zones humides

Dans le cadre de l'analyse du projet par le bureau d'étude SARL Eau et Débit, il est précisé que les investigations réalisées ne mettent pas en évidence la présence de zones humides à l'endroit de l'emprise du projet.

Néanmoins, dans une logique de prudence et d'intégration environnementale, en tant que porteur de projet, nous nous engageons à prendre en considération les sensibilités potentielles du site et à mettre en œuvre des mesures adaptées de prévention et de réduction des impacts, que ce soit en phase de travaux, mais aussi en phase d'exploitation.

La mise en œuvre de cette prudence commence déjà avec la pose des panneaux, choisie en longrine et non pas en pieux, afin de préserver le sol sur site, et permettre un retour du site à son état d'origine en fin de vie du parc.

3°) - indiquer si un écartement entre les panneaux est prévu (dimensions à indiquer) permettant une répartition des eaux de pluie et le développement de la végétation sous les panneaux.

Comme précisé dans la première notice complémentaire, l'entretien de la parcelle reposera sur une gestion régulière de la végétation par tonte mécanique, réalisée deux fois par an. Cette modalité de gestion permettra de maintenir un couvert végétal pérenne tout en limitant les interventions sur le site.

Les panneaux photovoltaïques seront installés avec un espacement d'environ 2 cm entre les modules. Cette disposition favorise une répartition plus homogène des eaux de pluie et limite la concentration des écoulements au droit des pieds de structures lors d'épisodes pluvieux importants.

Par ailleurs, la nature même du projet, reposant sur des structures légères fondées sur pieux, n'est pas susceptible de modifier significativement la composition des sols ni de porter atteinte aux équilibres écologiques présents sur le site.

L'aménagement conserve ainsi les fonctions naturelles du terrain et maintient sa perméabilité.

Enfin, un espacement de 5 mètres entre les rangées de panneaux est prévu. Cette configuration facilite les opérations d'entretien et de gestion de la végétation, tout en favorisant la circulation des eaux de surface et en limitant les risques d'accumulation ou de concentration des écoulements au sein du parc.

Le réseau NATURA 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. NATURA 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques. Le réseau européen NATURA 2000 comprend deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la **conservation des espèces d'oiseaux sauvages** figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs,
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la **conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales** figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats ».

Aucun site Natura 2000 n'est recensé au sein et à proximité du site d'étude.

Le site NATURA 2000 (directive HABITATS) le plus proche du site d'étude est le site « **« Complexe forestier, Rennes – Liffré – Chevré, étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève »**. Sa surface est de 1728 ha et son code est le « FR5300025 ». La partie la plus proche de ce site NATURA 2000 constitué de plusieurs entités est située à environ 23 kilomètres (à vol d'oiseau) au Nord – Ouest du projet.

Ce site NATURA 2000 est désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis l'arrêté du 06 mai 2014.

V . 4.3 : Conclusion

D'après les descriptions faites concernant les ZNIEFF, les plus proches du projet, l'intérêt principal de ces ZNIEFF et zones NATURA 2000 réside dans **leur biodiversité floristique et les habitats : étang, magnocariçaie ou boisement.**

Or, sur le site retenu pour le projet, il n'existe aucune espèce végétale protégée (car parcelles en culture avec une biodiversité floristique très faible et banale), ni milieu naturel d'intérêt (tel que bois ou étang). En conséquence, le projet n'aura pas d'incidence sur la destruction d'espèces végétales protégées.

Néanmoins, notons, la présence d'une garenne et de nombreux lapin à la pointe Sud – Ouest du projet ainsi qu'en limite Nord – Ouest du projet (hors projet) à proximité du ruisseau du « Mas ». Ces secteurs ne seront pas impactés par ce projet.

V . 4.4 : Les zones humides

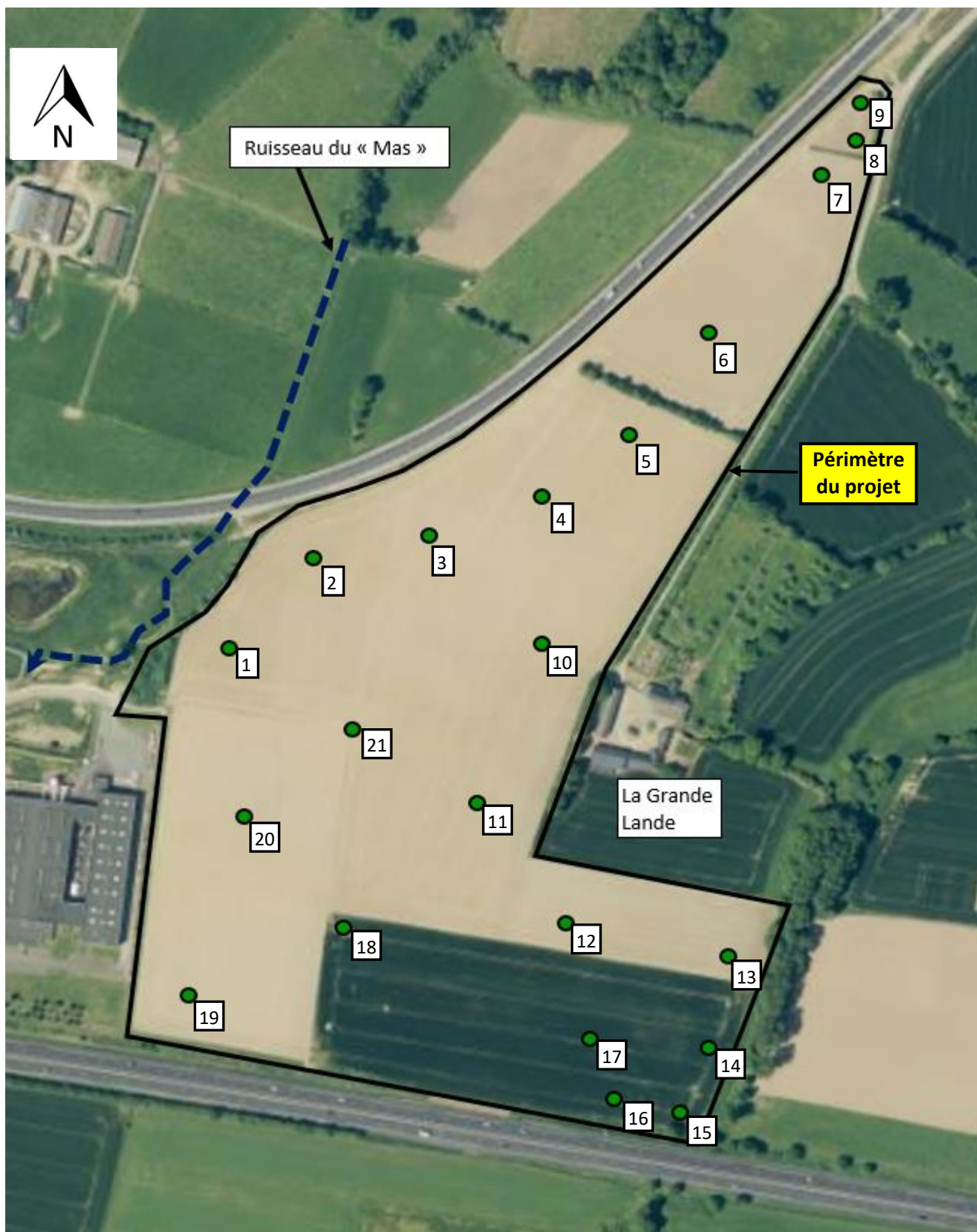
Lors de la réalisation du nouveau PLU (approuvé le 29 avril 2019), le territoire communal a fait l'objet d'un inventaire des zones humides.

D'après ce PLU, il n'existe pas de zone humide au sein du périmètre retenu pour le projet.

Afin de confirmer qu'il n'existe pas de zone humide au sein du site d'étude, une étude « inventaire des zones humides » (avec sondages pédologiques) a été réalisée par le bureau d'étude « EAU et DEBIT », en octobre 2017.

21 sondages pédologiques ont été réalisés au sein du périmètre du projet d'environ 15,8 hectares. (Sondages pédologiques réalisés conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009).

La localisation des sondages pédologiques figure sur la carte en page suivante.



- | | |
|---|---|
| : zone humide (aucune) | ● : sol non caractéristique de zone humide |
| 1 : numéro du sondage | ● : sol caractéristique de zone humide (aucun) |

Carte de la localisation des zones humides (extrait de l'étude « zone humide » réalisée par « EAU et DEBIT »).

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 **modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009** explicite les critères liés à la délimitation des zones humides. Une méthodologie pour la reconnaissance de terrain y est également détaillée.

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation ou d'hydromorphie des sols (caractérisation pédologique).

Critère floristique :

Si plus de 50 % des espèces cumulées, représentant au moins un recouvrement de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Critère pédologique :

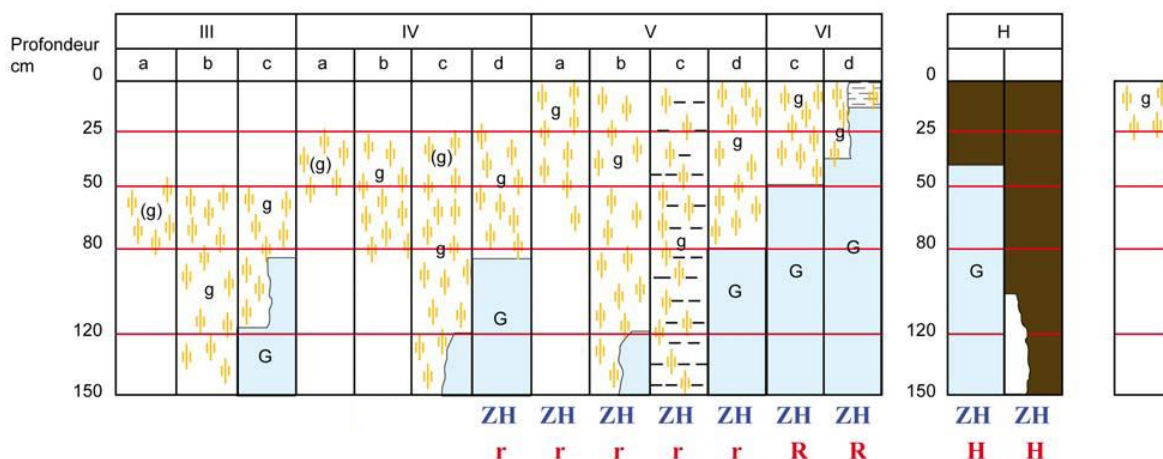
Si les traces d'hydromorphie débutent dès la surface (entre 0 et 25 cm de profondeur) et se prolongent en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide : classes V a à VI d.

Si les traces d'hydromorphie débutent **après les 25 premiers centimètres** de sol, se prolongent **et s'intensifient** en profondeur avec présence » d'un gley, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide : classe IV d.

Si les traces d'hydromorphie débutent après les 25 premiers centimètres de sol, mais ne se prolongent pas ou ne s'intensifient pas en profondeur, le sol n'est pas considéré comme caractéristique d'une zone humide : classes IV a, IV b et IV c.

Si les traces d'hydromorphie débutent après les 50 premiers centimètres de sol, celui-ci n'est pas considéré comme caractéristique d'une zone humide : classe III.

Illustration des caractéristiques des sols de zones humides



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Mi – octobre 2017, 21 sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière à main au sein des parcelles retenues pour l'extension du parc d'activités.

Ces sondages ont été positionnés en fonction de la topographie du terrain et notamment des points bas des parcelles.

Ces sondages ont permis de mettre en évidence des sols bruns à dominante limoneuse (limons moyens).

Horizon de surface (A) : Cet horizon de couleur brun est lié à la présence de matière organique. Il est bien marqué au niveau des sols bruns forestier, moins marqué au niveau des sols bruns en prairie permanente et inexistant au niveau des sols bruns cultivés (= labourés).

Pour notre site d'étude, entièrement en culture, cet horizon est inexistant.

Horizon structural (S) de **couleur brun**. Cet horizon S marque la transition avec l'horizon d'altération (C) et l'horizon A quand il existe. Il est plus claire que l'horizon de surface quand il existe.

Texture à dominante de limon moyen de couleur brun. Absence de traces d'oxydoréduction.

Ces sols bruns (=brunisol) ne présentent pas de trace d'hydromorphie (= tâche d'oxydo – réduction), hormis les sondages 8 et 9 qui présentent quelques légères traces d'hydromorphie mais pas assez marquées pour être classés en zone humide.

Les sols sont très homogènes du point de vue de leur texture.

Cet horizon a souvent **une épaisseur d'environ 40 à 60 cm**.

- blocage à **40 cm** de profondeur : sondages 12, 17, 18, 19, 20, 21
- blocage à **50 cm** de profondeur : sondages 1, 4, 5, 10, 11, 13, 14, 15, 16,
- blocage à **60 cm** de profondeur sondages : 2, 6, 7, 8, 9,
- blocage à **70 cm** de profondeur : sondage 3

La charge en cailloux de ces 21 sondages pédologiques est faible et ne bloque pas la tarière à main.

En dessous, se trouve une altérite schisteuse difficile à pénétrer à la tarière à main.

D'après le tableau « GEPPA », illustrant les caractéristiques des sols de zones humides, l'ensemble des 21 sondages de sol ne sont pas caractéristiques de sol de zones humides.

Les sondages pédologiques confirment l'absence de zone humide au sein du périmètre retenu pour le projet. En conclusion, il n'existe pas de zone humide au sein du périmètre retenu pour l'extension du PA.

Ces sols qui sont sains ne figurent donc pas dans le tableau des classes d'hydromorphie du GEPPA en bas de la page précédente. Voir les photos de sondage en page suivante.

Rappelons, qu'au sein du site d'étude, l'ensemble des parcelles étant en culture. C'est pourquoi, il n'a pas été réalisé d'inventaire floristique au sein de ces parcelles.

V . 4.5 : Les mares et cours d'eau

Il existe une petite mare artificielle (à caractère temporaire) en partie Nord - Ouest du site retenu pour réaliser le projet.

Il n'existe pas de ruisseau (même temporaire) au sein de ce site.

Le cours d'eau le plus proche du projet est le ruisseau de « La Péronnais » qui coule à environ 600 mètres (à vol d'oiseau) au Nord de ce projet.



Le sondage pédologique n°3 sol brun sans trace d'hydromorphie (4 photos)



Sondage pédologique n° 13 : sol brun sans trace d'hydromorphie (4 photos)